



Assemblée générale

Distr. générale
31 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 51 de l'ordre du jour
Étude d'ensemble de toute la question
des opérations de maintien de la paix
sous tous leurs aspects

Mise en œuvre des recommandations du Comité spécial **des opérations de maintien de la paix**

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Conformément à la demande formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (voir A/61/19/Rev.1, par. 232), le tableau figurant dans le présent rapport offre une vue d'ensemble de l'application des recommandations qui étaient faites dans le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa session de fond de 2016 (A/70/19). Ce tableau complète le rapport du Secrétaire général (A/71/587). Pour chaque recommandation, on y trouvera un bref résumé et le numéro du paragraphe correspondant dans le rapport du Comité spécial.



Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

I. Introduction

21 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont entamé des discussions avec le Département de la gestion. Une équipe de projet interdépartementale sera chargée de déterminer l'emplacement et la conception du mur, ainsi que le coût et les modalités de mise en œuvre du projet. Il faudra probablement lancer un appel d'offres pour la construction du mémorial, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. La construction commencera lorsque le financement du projet par des donateurs sera assuré et la procédure de passation des marchés achevée.

25 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial au début de sa session de fond, en 2017.

II. Restructuration des opérations de maintien de la paix

33 Suite à la fusion de la Division Asie et Moyen-Orient avec la Division Europe et Amérique latine pour former la nouvelle Division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine du Bureau des opérations du Département des opérations de maintien de la paix en 2015, la nouvelle configuration était parfaitement adaptée aux impératifs opérationnels en 2016. Un examen de la répartition des ressources sera entrepris après la fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

37 La Section des affaires publiques du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions élabore un plan de communication stratégique à l'échelle des départements dans la perspective d'une restructuration des opérations de maintien de la paix, en consultation avec tous les bureaux chefs de file.

III. Sûreté et sécurité

44 Il existe actuellement un système de notification des pertes humaines par les missions au Siège qui prévoit notamment que les missions permanentes concernées soient immédiatement prévenues et que d'autres délais s'appliquent à la divulgation de l'information et à la prise de dispositions. Ce système, qui repose sur des formulaires papier, n'est pas le mieux adapté à un enregistrement, une collecte et une notification systématiques des pertes subies dans l'ensemble des missions de manière à faciliter la vérification systématique, le stockage des informations et l'analyse statistique. Ainsi, en 2015, le Comité de gestion de l'information du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions a établi que le remplacement de ce système par un système numérisé était une mesure technologique urgente et prioritaire. Une proposition visant à élaborer un tel système à même de communiquer en toute sécurité avec la suite logicielle d'analyse utilisée par ces deux départements figure dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2016/17 et a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/287. Le développement de ce système est en cours, sous la direction du Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises.

47 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.

49 La doctrine opérationnelle du personnel en tenue, y compris les normes militaires telles que le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies et les politiques et directives définies par la Division de la police, en tant que partie intégrante du Cadre d'orientation stratégique

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, est élaborée et mise à jour en permanence. Ces éléments fournissent aux commandants du personnel en tenue des orientations détaillées sur les mesures de sûreté et de sécurité. En ce qui concerne les composantes militaires, la garantie de l'état de préparation opérationnelle et la politique d'amélioration des résultats permettront de veiller à ce que les unités militaires soient prêtes à opérer efficacement, dans le plein respect des orientations figurant dans les documents susmentionnés. La politique révisée du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sur les unités de police constituées sera achevée d'ici à la fin 2016. Cette révision se fait sur la base des enseignements tirés de l'expérience et en étroite consultation avec les États Membres. L'une des fonctions essentielles des unités de police constituées est d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et des missions, principalement dans le maintien de l'ordre. En ce qui concerne les menaces spécifiques que représentent les engins explosifs improvisés pour la sûreté et la sécurité, en 2016, le Service de la lutte antimines de l'ONU a adopté des lignes directrices relatives à la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés dans les missions, assorties d'un lexique des termes courants et d'une base de connaissances consacrés aux engins explosifs improvisés. Outre le fait qu'elles dégagent des orientations opérationnelles, ces lignes directrices permettront de mieux sensibiliser les membres du personnel des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et d'influer sur les opérations actuelles et futures.

49 Des informations sur les activités du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/71/587).

50 En 2016, le Service de la lutte antimines de l'ONU a coordonné l'élaboration des lignes directrices du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relative à la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés dans les missions et publié un lexique sur les dispositifs explosifs improvisés. De plus, il élabore actuellement des normes relatives à l'élimination des dispositifs explosifs improvisés lors d'opérations de paix. Deux groupes de travail composés d'experts désignés par les États Membres ont été créés et chargés de mettre au point un manuel à l'usage des militaires et policiers du quartier général sur la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et un manuel à l'intention des unités militaires sur la neutralisation des engins explosifs et l'élimination des engins explosifs improvisés. Ils travaillent via des plates-formes électroniques. Des ateliers ont été organisés en septembre et novembre. Les groupes de travail devraient respectivement soumettre leurs projets définitifs à la fin de 2016 et en mars 2017.

52 La stratégie du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relative à la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies comprend des mesures visant à accroître la responsabilité des bureaux fonctionnels en ce qui concerne la mise en œuvre de solutions technologiques sur le terrain afin qu'elles soient correctement intégrées aux opérations des missions et aux normes et outils existants pour le personnel civil et le personnel en tenue. Dans le cadre de ces efforts, les nouvelles technologies figureront dans les documents thématiques soumis au Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents en 2017. En 2016, les deux départements ont adopté un programme de formation obligatoire pour l'ensemble du personnel sur les informations sensibles ou confidentielles : classement et maniement.

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

53 La stratégie du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relative à la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies renforce le partenariat pour la technologie dans les opérations de maintien de la paix, qui est un cadre de collaboration entre le Secrétariat et les États Membres sur le choix, la mise au point et le déploiement de nouvelles technologies pour les opérations de maintien de la paix. Le Secrétariat se concertera étroitement avec les États Membres lorsqu'il établira le prochain cadre informatique de ces départements.

53 En septembre 2016, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont procédé à une évaluation du déploiement de systèmes aériens sans pilote non armés dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), deux missions utilisant des systèmes aériens sans pilote non armés au moment de l'évaluation, ont été consultées pour déterminer les meilleures pratiques et les enseignements tirés des effets de ces systèmes sur la sécurité et l'exécution effective des mandats, des incidences de leur utilisation sur les opérations de la mission, des dispositifs concernant le traitement et la manipulation des données et de leur gestion administrative. Les deux missions ont qualifié l'utilisation de systèmes aériens sans pilote non armés, y compris de moyens aériens, avec ou sans pilote, constituait une composante importante des capacités de la mission en matière de renseignement, de surveillance et de reconnaissance aux fins d'appréciation de la situation.

Il a été indiqué que les systèmes aériens sans pilote non armés étaient extrêmement précieux pour vérifier, corroborer et confirmer les informations provenant d'autres sources, avec une grande précision, en particulier dans les zones instables et dangereuses. Ces systèmes se sont également révélés utiles pour repérer rapidement des menaces contre la mission, notamment en ayant un effet dissuasif, et pour surveiller les mouvements et les opérations en cours de la mission, en tant que « traceur de la force bleue », ainsi que pour déceler les menaces contre les civils grâce à la surveillance des activités des groupes armés. La MINUSMA a noté que les systèmes aériens sans pilote non armés permettaient de surveiller les tensions intercommunautaires et donnaient les premières évaluations éclairant les bons offices de la Mission. Elle a signalé que les systèmes aériens sans pilote non armés tactiques et opérant en ligne de mire avaient été très utiles au nombre restreint d'unités en disposant et a recommandé d'en étendre l'usage aux bataillons d'infanterie. La MINUSMA et la MONUSCO ont indiqué que le fonctionnement de systèmes aériens sans pilote non armés, en particulier de systèmes opérationnels et stratégiques, a exigé d'importantes modifications dans la planification opérationnelle et l'appui aux missions. Outre les importants besoins logistiques, les conditions météorologiques et les exigences en matière d'entretien, en particulier en ce qui concerne les systèmes utilisés dans des conditions environnementales extrêmes, ont eu une incidence sur l'efficacité et l'efficacité de ces outils. Le commandement administratif et opérationnel et les dispositions relatives au contrôle de la gestion et de la programmation des systèmes ont été jugés adéquats: des cellules de systèmes aériens sans pilote non armés ont été établies au sein des branches U-2 des deux forces pour la gestion de biens appartenant à l'Organisation des Nations Unies. Ces dispositions n'ayant toutefois pas été bien cernées par les composantes civile et de police, il est nécessaire de poursuivre la sensibilisation des clients potentiels et de mieux les intégrer aux activités de collecte d'information coordonnée à l'échelle des structures de gestion des services de renseignement des missions.

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

En ce qui concerne le traitement des données, les deux missions ont indiqué que des politiques et des procédures avaient été mises en place pour garantir un traitement et une conservation sûrs des données recueillies par les systèmes aériens sans pilote non armés. Étant donné que les types de systèmes aériens sans pilote non armés utilisés par les missions évoluent et que le cadre de politique générale dans ces domaines se développe, les politiques et procédures sont continuellement révisées pour que l'utilisation faite de ces systèmes soit la plus efficace, la plus sûre et la plus responsable possible. En outre, les missions et le Siège s'efforcent d'harmoniser les paramètres de fonctionnement de tous les outils de renseignement, de surveillance, de suivi et de reconnaissance dans les opérations de maintien de la paix, en particulier dans les cas où des systèmes aériens sans pilote non armés sont fournis au titre de la contribution militaire d'un État Membre à une opération. Des directives générales à cet égard figureront dans la prochaine politique de renseignement lors d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui seront suivies d'orientations opérationnelles plus détaillées.

55 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.

56 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.

57 Le Département de la sûreté et de la sécurité a élaboré le projet d'intégration de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, qui comprend une équipe de projet, une structure de gouvernance constituée d'un groupe directeur au niveau des agents de première classe, d'un groupe de travail au niveau des directeurs, ainsi que de divers mécanismes de consultation avec les parties prenantes au Siège et sur le terrain. Des activités sont en cours dans le cadre de trois domaines principaux, à savoir la gestion (autorité légale pour l'intégration), les ressources humaines (modalités contractuelles pour l'intégration) et les finances (modèles de financement à l'appui de l'initiative). Le Département prévoit que ce projet sera achevé fin 2017, à temps pour le lancement du réseau Sûreté et sécurité internes (SAFETYNET) dans le cadre du système de mobilité géré par le Secrétariat.

58 Le Département des opérations de maintien de la paix (en particulier le Bureau des affaires militaires, la Division de la police et les équipes opérationnelles intégrées du Bureau des opérations) organise périodiquement des consultations informelles avec les pays fournissant des contingents ou du personnel de police et fait tout son possible pour donner suite à toutes les demandes d'information adressées par les États Membres. En cas de changement soudain dans l'environnement opérationnel qui porte atteinte à l'efficacité opérationnelle d'une mission des Nations Unies ou entraîne mort d'homme ou des blessures graves parmi le personnel de maintien de la paix, le Département coopère activement avec le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police concerné pour l'informer de la situation sur le terrain, notamment en organisant des réunions d'urgence avec le pays en question ainsi que des réunions entre les hauts représentants des missions permanentes et un haut responsable du Département. Voir également ci-dessus les commentaires relatifs au paragraphe 44.

58 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.

59 La coopération entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat sur les mandats, les moyens et les problèmes de performance a continué de se développer de plusieurs manières. Le Secrétariat a régulièrement mené des consultations avant et après tous les grands examens ou évaluations de missions, sur mandat du Conseil de sécurité ou non.

<i>Numéro du paragraphe dans le document A/70/19</i>	Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont également reçu des informations sur les plans d'urgence en cas d'éventuels déploiements d'opérations de maintien de la paix. Des sommets ou des réunions ministérielles, ainsi que d'autres formes de dialogue politique, ont été organisés pour assurer une concordance de vues entre le Secrétariat et les États Membres sur le manque de moyens à combler d'urgence et la recherche de nouveaux contributeurs. Voir ci-après les commentaires relatifs au paragraphe 264.
59	La mise en place de bases opérationnelles temporaires est dictée par l'environnement opérationnel et l'évolution des menaces. L'amélioration de la mobilité sur le terrain reste un objectif visant à permettre aux missions de maintien de la paix de s'adapter aux besoins opérationnels. Dans ce contexte, la protection de la force demeure un objectif permanent. Le Bureau des affaires militaires prévoit le déploiement de bases opérationnelles temporaires pour la durée maximale fixée dans la doctrine des Nations Unies (section, 15 jours; compagnie, 30 jours) et établit l'état des besoins par unité en conséquence. Lorsque des forces de pays qui fournissent des contingents arrivent sur le théâtre des opérations et qu'elles sont déployées sur un plus grand nombre de sites ou pendant une période plus longue que prévu par le Bureau, les niveaux de protection et de soutien logistique autonome de la force sont fixés par la mission, à partir d'une analyse précise des menaces. La nécessité de disposer d'installations permanentes est déterminée par l'importance de l'exécution du mandat et influencée par des considérations d'ordre budgétaire.
60	La mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme est une pratique courante dans les opérations de maintien de la paix qui fournissent régulièrement un appui à des forces de sécurité non onusiennes.
61	En 2016, une politique de gestion des crises à l'échelle du système a été élaborée et approuvée par le Secrétaire général. Le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises coordonne un examen et une mise à jour des procédures opérationnelles normales de gestion des crises secondaires pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions.
62	Des activités sont actuellement menées pour tenir compte du personnel en uniforme dans les politiques de sécurité au travail. Prière également de consulter la section relative à la sûreté et à la sécurité dans le rapport du Secrétaire général (voir A/71/587, chap. IV).
64	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
IV. Déontologie et discipline	
73	Le cadre de responsabilité relatif à la déontologie et à la discipline pour les missions sur le terrain a été renforcé par les outils d'établissement de rapports trimestriels et annuels électroniques, reflétant ainsi la mise en œuvre de la politique relative à la responsabilité en matière de déontologie et de discipline dans les missions.
74	La réponse à cette demande figure dans le chapitre sur la déontologie et la discipline du rapport du Secrétaire général (voir A/71/587, chap. V).
76	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
78	Le Programme d'action solide énoncé dans les deux rapports précédents du Secrétaire général

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (A/69/779 et A/70/729), dont des initiatives de grande envergure couvrant la prévention, l'intervention et l'assistance aux victimes, est progressivement mis en œuvre dans les opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales. En outre, dans sa résolution 70/286, l'Assemblée générale a réaffirmé que les États Membres et l'Organisation s'engageaient à mettre pleinement en œuvre ces initiatives et la politique de tolérance zéro des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels. Une mise à jour complète figurera dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales, et un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.

- 79 Toutes les missions de maintien de la paix disposent de mécanismes communautaires d'enregistrement des plaintes ou de services d'orientation afin que les membres de la communauté locale puissent déposer plainte, suivre les enquêtes, selon que de besoin, et bénéficier d'une assistance et d'un appui, le cas échéant. Des mécanismes ont été établis conformément à un cadre exposé aux missions de maintien de la paix en 2015, puis de nouveau en janvier 2016. Des mises à jour de toutes les missions sur le fonctionnement de leurs mécanismes ou services d'orientation seront présentées d'ici à la fin de 2016 et incorporées dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels, en février 2017. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.

- 80 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.

V. Renforcement des capacités opérationnelles

- 87 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.

- 89 Les 11 manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies ont été adoptés et cinq séminaires régionaux ont été organisés avec les États Membres pour définir des stratégies d'application et d'institutionnalisation de ces nouvelles normes. Le Service intégré de formation est en train d'élaborer des supports de formation spécifiques pour chacun de ces manuels. La politique de contrôle de l'état de préparation opérationnelle et d'amélioration de la performance du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, dont l'élaboration a été achevée en 2016, offre un cadre permettant de certifier l'aptitude opérationnelle des unités militaires au regard des normes susmentionnées, notamment de s'assurer qu'elles ont bénéficié des instructions et entraînements standards préalables au déploiement, qu'elles ont reçu une formation à la déontologie et à la discipline et qu'il a été procédé à une vérification des antécédents de leurs membres en matière de droits de l'homme. Des directives sur les procédures d'évaluation, par les commandants de la force, de la performance des unités qui leur sont subordonnées, ainsi que sur l'évaluation des résultats des quartiers-généraux, viennent compléter cette politique.

- 90 Le Conseil de sécurité est tenu régulièrement informé des incidences sur la capacité des missions des changements qu'il se propose d'apporter à leur mandat. Les États Membres qui fournissent des contingents ou du personnel de police sont systématiquement consultés dans le cadre des examens et des évaluations stratégiques et techniques, afin de modifier les principaux éléments des documents de planification en fonction des changements apportés par le Conseil de sécurité.

Numéro du paragraphe dans le document A/70/19	
91	Le processus d'examen des politiques et directives relatives aux centres d'opérations conjoints a débuté et devrait s'achever en 2017. Comme d'autres initiatives touchant à la gestion de l'information dans les opérations de maintien de la paix, ce processus s'applique aux flux d'informations convergeant vers les centres d'opérations conjoints et les cellules d'analyse conjointes des missions, ou passant par ces centres. Une réunion d'information informelle sur les centres d'opérations conjoints et les cellules d'analyse conjointes des missions sera organisée à l'intention du Comité spécial avant sa session de fond de 2017.
92	Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont entamé un examen de la politique relative à l'autorité, au commandement et au contrôle dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cet examen portera notamment sur les questions relatives au partage de l'autorité et des responsabilités entre les composantes des missions, notamment celles qui touchent au commandement et au contrôle des moyens matériels militaires.
92	Ainsi que l'a recommandé le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mis au point un concept de force d'avant-garde comprenant plusieurs modules regroupés au sein d'une force intégrée permanente de la taille d'une brigade, ainsi qu'une composante civile et une composante de police, qui pourrait être déployée par les Nations Unies. L'élaboration de concepts et la création des mécanismes d'appui nécessaires à un état-major de mission à déploiement rapide viennent compléter ce processus. Ces deux initiatives sont appuyées par le Système de forces et de moyens en attente des Nations Unies qui vient d'être créé, dans lequel les éléments constitutifs de ces entités seraient enregistrés.
93	En associant les utilisateurs finals et les services organiques à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles solutions technologiques pour les opérations de maintien de la paix, la stratégie adoptée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions pour donner suite aux recommandations du Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies vise à faire en sorte que les technologies stratégiques utilisées dans les opérations de maintien de la paix soient axées sur la demande et prennent en considération les aspects techniques et les questions de formation attachés à la mise en œuvre de ces technologies. Cette approche inspirera le futur cadre technologique des missions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.
94	L'évaluation externe des fonctions, de la structure et des capacités de la Division de la police contient cinq grandes catégories de recommandations portant sur : a) le recrutement; b) le principe de responsabilité et les résultats, y compris en ce qui concerne les unités de police constituées; c) les changements de structure, la création et le transfert de postes; d) la planification, les partenariats, les politiques et la gestion des connaissances; et e) la mise en œuvre des recommandations énoncées aux alinéas a) à d). Le rapport à venir sur les activités de police des Nations Unies contiendra d'autres informations sur ces recommandations. La Division de la police a commencé à appliquer certaines des recommandations visant à améliorer les capacités et les résultats globaux des composantes de police et en a informé le Comité spécial le 3 octobre 2016.
97	Voir ci-dessus les commentaires figurant au paragraphe 92.

Numéro du paragraphe dans le document A/70/19	
98	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
99	Un nouveau document sur les besoins de personnel en tenue a été élaboré pour la réunion ministérielle sur le maintien de la paix tenue à Londres le 8 septembre 2016. Ce document indique les besoins actuels et qui se font jour à l'intention des États Membres, lesquels sont invités à le consulter lorsqu'ils prennent des décisions concernant leur contribution au Système de forces et moyens en attente des Nations Unies. En 2016, la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens a actualisé par deux fois le document sur les besoins de personnel en tenue et l'actualisera à nouveau en janvier et mai 2017. Elle communiquera régulièrement au Bureau des affaires militaires, au Bureau des opérations et au Département de l'appui aux missions des informations sur les besoins non satisfaits, l'incidence de ces carences et l'appui fourni.
100	Un exposé informel et un rapport d'étape sur le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies seront présentés au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
101	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
103	Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, toutes les missions procèdent régulièrement et systématiquement à des inspections et vérifications de tout le matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies.
107	Après l'adoption par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions de la politique relative à la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, en 2014, puis des directives sur le renforcement des capacités de la police, l'encadrement des forces de police et les opérations de police, en 2015, la Division de la police compte achever l'élaboration des directives sur l'administration de la police d'ici à la fin de 2016. À la suite d'une étude sur les priorités des missions et le manque de directives les concernant, la Division de la police met au point, en concertation avec des groupes de réflexion des États Membres s'occupant de ces questions, des manuels sur la police de proximité, les activités de police fondées sur le renseignement, la planification opérationnelle, la gestion intégrée des frontières, le suivi et l'encadrement des forces de police et le conseil aux forces de police, ainsi que sur la coordination de l'aide des donateurs et la gestion des fonds.
108	La Division de la police a mis au point trois procédures opérationnelles permanentes conformes au cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix. La politique relative aux unités de police constituées et les procédures opérationnelles permanentes concernant l'évaluation des membres de la police et des unités de police constituées sont en cours d'examen. L'évaluation externe de la Division de la police a recensé les effectifs et les postes vacants dans la Division. Le Comité spécial a été informé des conclusions de cette évaluation et des recommandations qui y sont formulées le 3 octobre 2016.
108	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
108	Le Secrétariat collabore régulièrement avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police lors des activités de planification menées pendant tout le cycle de vie d'une mission, et tient avec eux une réunion officielle avant la prorogation d'un mandat. Lorsque le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions procèdent à l'examen stratégique d'une mission, ils consultent les pays fournisseurs concernés pour qu'il soit tenu compte de leurs vues dans le processus de planification. Ils leur communiquent

Numéro du paragraphe dans le document A/70/19	également toute information ayant une incidence sur le déploiement, le concept d'opérations, la structure de commandement et de contrôle et les règles d'engagement, afin de leur permettre de se préparer en vue de satisfaire les nouveaux besoins ou les besoins modifiés.
109	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
110	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
111	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
112	La politique relative à la Police des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales et les directives relatives aux opérations de police fournissent des orientations sur la police de proximité et la police fondée sur le renseignement. La Division de la police s'attache à renforcer la cohérence dans ce domaine grâce à l'élaboration des manuels subsidiaires susmentionnés, notamment ceux portant sur la police de proximité et la police fondée sur le renseignement.
113	Une réponse détaillée à cette demande figure dans le rapport du Secrétaire général (A/71/587, chap. II.C.).
114	La Division de la police met la dernière main au programme de formation normalisé des fonctionnaires de la Police des Nations Unies sur les enquêtes concernant les violences sexuelles et sexistes et sur leur prévention, en l'alignant sur le module relatif aux violences sexuelles et sexistes qui figurent dans la panoplie des outils relatifs à l'égalité des sexes destinée aux fonctionnaires de police des Nations Unies, qui a été mis à jour en 2015. L'organisation, par le Service intégré de formation, de stages de formation des formateurs destinés aux formateurs des États Membres et des missions des Nations Unies, favorise la diffusion du programme de formation normalisé. En janvier 2016, le Service a organisé conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), un stage de formation des formateurs à l'intention des instructeurs de police sur la protection des civils, les violences sexuelles et sexistes, la violence sexuelle liée aux conflits et l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui s'est tenu en Inde. Un autre stage de formation des formateurs sur les mêmes thèmes, destiné aux instructeurs de police des unités constituées, doit se tenir en novembre 2016. Des précisions sur le programme seront fournies au Comité spécial lors d'une séance d'information informelle organisée avant sa session de fond en 2017.
115	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
116	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
VI. Stratégies applicables aux opérations complexes de maintien de la paix	
120	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
131	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.

Numéro du paragraphe dans le document A/70/19	
133	En ce qui concerne les enseignements tirés de l'expérience, la Section des affaires publiques a examiné avec la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, différentes propositions concernant la révision de la communication stratégique; ces propositions devraient être explorées plus avant au cours du cycle 2017/18.
145	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
152	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
154	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
157	Avec le lancement et la mise en œuvre de la politique relative aux transitions des missions des Nations Unies, l'approche des Nations Unies en la matière a considérablement évolué en ce qu'elle n'est plus limitée au désengagement de la mission, mais consiste en une reconfiguration plus globale de la présence des Nations Unies dans son ensemble, compte tenu des problèmes qui restent à régler sur le terrain. L'expérience a montré qu'une transition réussie et durable nécessite une évaluation et une planification intégrées, une approche prospective et fondée sur les besoins, des activités de communication conjointes et des efforts concertés pour maintenir un engagement politique et financier tout au long, et même au-delà, du processus de transition. L'un des rôles cruciaux des États Membres lors d'un processus de transition est de veiller à ce que les acteurs de l'équipe de pays des Nations Unies qui restent sur le terrain après le départ de la mission aient les moyens de maintenir et de consolider les acquis.
159	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
160	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
165	La Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a présenté un exposé complet lorsque la demande a été formulée pour la première fois. Depuis, le Département des opérations de maintien de la paix a demandé à l'Université des Nations Unies de réaliser une étude qu'elle a publiée sous le titre <i>United Nations Disarmament, Demobilization and Reintegration in an Era of Violent Extremism: Is it Fit for Purpose?</i> Sur la base de cette publication, le Département a commencé à réexaminer ses activités de désarmement, démobilisation et réintégration dans des contextes asymétriques. En vue de traiter toutes les questions formulées dans la demande, la Section et l'Université ont mis au point une série de propositions modulaires qui ont été présentées aux États Membres. Les mesures prises en 2016 ont notamment consisté à promouvoir une stratégie de communication qui explique mieux le rôle du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration dans les opérations de paix contemporaines. L'établissement d'un rapport sur ce sujet pourrait contribuer à améliorer la communication avec les États Membres.

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

- | | |
|-----|---|
| 181 | En 2016, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité et l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité ont achevé, sous la direction de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'élaboration d'une note d'orientation technique intégrée sur la réforme du secteur de la sécurité et la criminalité transnationale organisée, ainsi que d'une note d'orientation technique intégrée sur le suivi et l'évaluation de la réforme du secteur de la sécurité. Dans le domaine de la réforme du secteur de la défense, le Groupe a entrepris, en collaboration étroite avec le Bureau des affaires militaires, un examen de la politique du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions relative à la réforme du secteur de la défense afin de mieux appréhender les orientations figurant dans la résolution 2151 (2014) du Conseil de sécurité. |
| 184 | Au cours des sept dernières années, les experts inscrits au fichier des spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité de l'ONU ont fourni aux missions de maintien de la paix des services hautement spécialisés concernant les affaires civiles. Dernièrement, des experts ont été dépêchés en République centrafricaine et au Burkina Faso aux fins de soutenir les processus de paix grâce à l'élaboration de stratégies nationales de sécurité. Compte tenu de la forte augmentation de la demande de services spécialisés dans ce domaine, le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité s'emploie actuellement, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires, à trouver des moyens permettant de renforcer ses capacités de déploiement d'experts en temps voulu. |
| 192 | Une évaluation et un examen des travaux du Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires et de ceux du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, ainsi que des résultats qu'ils obtiennent, ont été présentés au Comité spécial en janvier 2016. |
| 194 | Un manuel destiné aux agents pénitentiaires est en cours d'élaboration avec le soutien des États Membres et en consultation avec le Groupe des amis des services pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix. Ce manuel viendra compléter le programme existant de formation préalable au déploiement du Département des opérations de maintien de la paix, qui est dispensé aux agents pénitentiaires des Nations Unies. Il servira de guide de référence sur le terrain à l'ensemble des agents pénitentiaires des Nations Unies et les aidera à collaborer avec les services pénitentiaires nationaux et à axer leurs interventions sur les priorités prescrites par le mandat, conformément à la politique relative à l'appui aux systèmes pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Ce manuel sera disponible en anglais et en français. |

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

197 Le Service des questions judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix continue à rechercher de nouveaux partenariats et s'emploie à élaborer un programme de formation en ligne à l'intention des spécialistes des affaires judiciaires et des agents pénitentiaires, conformément à la politique de 2016 relative à l'appui à la justice dans les opérations de maintien de la paix du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, au manuel du Département des opérations de maintien de la paix à l'usage des instructeurs du programme de formation sur l'état de droit destiné aux spécialistes des affaires judiciaires et au manuel du même Département à l'usage des spécialistes des affaires judiciaires. Le Service continue en outre à dispenser aux agents pénitentiaires une formation préalable au déploiement, avec l'appui des États Membres et en partenariat avec les membres du Groupe des amis des services pénitentiaires. Ce cours prépare les agents pénitentiaires professionnels et ceux fournis par les gouvernements des États Membres contributeurs au déploiement dans des opérations de paix. Le cours a été récemment enrichi pour inclure des éléments spécifiquement conçus pour les missions présentant des besoins particuliers dans le domaine pénitentiaire, par exemple des éléments relatifs à la sécurité de base et à la gestion des lieux de détention dans le cadre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), ou à la gestion des prisonniers à haut risque et à l'amélioration du suivi et des conseils dispensés dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Les supports de formation correspondants seront actualisés en 2017.

200 Une étude du projet relatif aux indicateurs de l'état de droit des Nations Unies a été menée à bien en 2015. Dernièrement, cet outil a été adapté au contexte local grâce à un processus placé sous direction nationale et mis en œuvre conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Une étude des enseignements tirés de l'expérience a été entreprise pour déterminer comment adapter cette approche à d'autres situations de conflit.

201 La politique relative à l'appui à la justice dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions a été revue et approuvée en juillet 2016. La politique relative à l'appui aux systèmes pénitentiaires dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été revue et approuvée en septembre 2015 par le Service des questions judiciaires et pénitentiaires. Ces deux politiques fournissent aux spécialistes des affaires judiciaires, aux spécialistes des questions d'état de droit et aux agents pénitentiaires en poste dans les missions et au Siège des conseils détaillés sur l'appui à apporter aux autorités nationales en vue de rétablir ou de créer des tribunaux et des établissements pénitentiaires dans les pays où sont déployées des opérations de maintien de la paix. Ainsi qu'il est indiqué dans ces politiques, l'appui apporté par les Nations Unies doit être adapté au contexte particulier du pays concerné, conformément aux principes de l'appropriation et de la direction nationale.

204 Le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie prospective pour l'égalité des sexes est en cours de rédaction et sera achevé fin 2016, pour être diffusé auprès des hauts responsables du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, ainsi qu'aux missions. Il sera également mis à la disposition du Comité spécial.

Numéro du paragraphe dans le document A/70/19	
205	L'examen stratégique de l'ONUCI, de la MINUSMA, de la MINUSCA et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a pris en compte la problématique hommes-femmes. Des recommandations spécifiques ont été formulées, dans les rapports de suivi, sur le renforcement des mandats des missions à cet égard et sur l'inclusion dans leur libellé de références au principe d'égalité des sexes. Davantage de données ventilées par sexe ont par ailleurs été incluses dans les rapports que le Secrétaire général présente au Conseil de sécurité. Le Département des opérations de maintien de la paix est en train d'élaborer un cours de formation sur l'établissement de rapports et l'analyse des conflits tenant compte des disparités entre les sexes, qui sera proposé à l'ensemble du personnel du Bureau des opérations du Département et aux spécialistes de la planification au Siège et dans les missions. La nomination de conseillers pour la problématique hommes-femmes au sein des bureaux des Représentants spéciaux du Secrétaire général sur le terrain et des chefs de cabinet au Siège a permis de renforcer encore le soutien à l'égalité hommes-femmes dans les missions et se traduit par une attention accrue portée à cette problématique dans les exposés et rapports émanant des missions de maintien de la paix. La stratégie pour l'égalité des sexes du Département sera revue en 2017 de sorte que l'accent soit davantage mis sur la planification et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'analyse des conflits.
206	Des « journées portes ouvertes » continuent à être organisées par le Département des opérations de maintien de la paix dans toutes les missions multidimensionnelles. Au Siège, le Groupe de la problématique hommes-femmes du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions est en train d'effectuer une évaluation des progrès accomplis depuis 2010. Les « journées portes ouvertes » ont eu un certain nombre de retombées positives dans les missions de maintien de la paix qui appuient la mise en œuvre du mandat relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. Le Groupe de la problématique hommes-femmes organise chaque trimestre au Siège des « journées portes ouvertes » similaires auxquelles participent les responsables du Département et des groupes de femmes de la société civile, en vue d'examiner les problèmes qui se posent et des progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du mandat relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité.
207	Les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes ont reçu des formations dans ce domaine, afin de renforcer leur capacité à exercer leurs fonctions. Ils se réunissent chaque mois au Siège et sur le terrain et bénéficient d'une formation continue sur la communication de données sur l'égalité des sexes et l'analyse de cette problématique.
210	Le nombre croissant de femmes en tenue a constitué l'un des thèmes majeurs de la réunion ministérielle sur le maintien de la paix organisée en 2016. Selon la nouvelle stratégie du Bureau des affaires militaires, 15 % des fonctions d'observateur militaire et d'officier d'état-major devraient être occupées par des femmes fonctionnaires avant la fin de l'année 2017. Voir également ci-dessus les commentaires relatifs au paragraphe 113.

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

211 Le Département des opérations de maintien de la paix et ONU-Femmes continuent à travailler de conserve sur les questions relatives aux femmes à la paix et à la sécurité et ont collaboré à la réalisation de deux projets : a) l'analyse du budget de trois opérations de maintien de la paix dans le cadre d'un projet pilote visant à évaluer le pourcentage de fonds contribuant à la réalisation de l'égalité hommes-femmes; et b) un projet concernant la phase de transition des missions, axé sur le transfert des tâches relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité aux équipes de pays des Nations Unies lors du retrait des missions, de sorte que les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité des sexes ne disparaissent pas avec le transfert final des responsabilités. Le Département a aussi pris part aux réunions du Comité permanent sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi qu'à d'autres initiatives pilotées par ONU-Femmes. Le Bureau des affaires militaires tient des réunions informelles avec le personnel d'ONU-Femmes et répond à ses questions concernant le déploiement de femmes fonctionnaires.

214 Du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, trois des sept équipes itinérantes de formation déployées dans les États Membres par le Service intégré de formation ont dispensé les modules de formation de base préalable au déploiement, y compris ceux consacrés à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations de maintien de la paix. Depuis février 2016, la formation obligatoire de l'ensemble du personnel du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions comprend la formation maison sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes et le cours en ligne « I know gender » (Je connais la problématique hommes-femmes). Ces deux programmes de formation couvrent des questions générales touchant à l'égalité des sexes. Sur le terrain, l'ensemble du personnel de maintien de la paix, y compris les forces militaires, le personnel de police, le personnel civil international et national et les Volontaires des Nations Unies, doit obligatoirement suivre à son arrivée un cours d'initiation abordant le sujet de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les opérations de maintien de la paix. Dans toutes les missions, on dispense en outre des formations spécialisées portant sur des aspects prioritaires de cette problématique, comme la violence sexuelle et sexiste et les violences sexuelles liées aux conflits, à l'intention de certains membres du personnel, notamment les conseillers pour la problématique hommes-femmes et les responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes, et des formations adaptées aux différentes catégories de personnel (personnel civil, personnel de police ou forces militaires). Il existe également une formation spécialisée sur l'égalité des sexes destinée aux responsables des missions. On prépare actuellement une formation d'une journée consacrée exclusivement à l'analyse des situations de conflit du point de vue de la problématique hommes-femmes et à l'établissement de rapports à ce sujet, qui doit être validée d'ici à novembre 2016 et qui permettra d'améliorer la cohérence entre les points de contact de la police et de l'armée pour les questions d'égalité des sexes. Des outils de formation spécialisés sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités militaires sur le plan tactique doivent être validés en 2016. Un programme de formation à l'intention des conseillers et des points de contact militaires pour l'égalité des sexes est en cours d'élaboration.

215 Des supports de formation des Nations Unies, tels que les outils visant à faciliter l'action des policiers des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes, sont disponibles en ligne sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix et via le réseau de praticiens. Le Service intégré de formation a conçu des cours en ligne, qui sont consultables sur le portail de l'École des cadres du système des Nations Unies. On y trouve le module d'initiation sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les opérations de maintien de la paix. La Division de la police collaborera avec le

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

Service afin de mettre le programme de formation normalisé de la police des Nations Unies sur les enquêtes concernant les violences sexuelles et sexistes et sur leur prévention au format électronique, dans le cadre de son élaboration finale. Le Bureau des affaires militaires met actuellement au point les supports de formation spécialisée sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les activités militaires sur le plan tactique, et a pris contact avec des centres régionaux de formation au maintien de la paix en vue d'évaluer leurs ressources de formation en ligne. Le Service intégré de formation déploie des équipes itinérantes de formation et tient des sessions de formation des formateurs afin de diffuser les supports de formation des Nations Unies et d'aider les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à satisfaire aux normes de formation dans les domaines clefs de l'exécution des mandats, notamment la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

216 Tous les rapports de mission et autres documents connexes, ainsi que les rapports thématiques sur la protection des civils, la protection des femmes et l'égalité des sexes, font mention de la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles liées aux conflits. Deux rapports annuels du Secrétaire général abordent les violences sexuelles liées aux conflits et les questions relatives aux femmes et à la paix et la sécurité, et mettent en relief les travaux menés sur la protection des femmes contre la violence dans toutes les situations préoccupantes et les opérations de maintien de la paix. Depuis 2015, les questions d'égalité des sexes ont été prises en compte dans les examens stratégiques des missions, et le Groupe de la problématique hommes-femmes a dispensé des cours dans le cadre des programmes de formation du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques sur l'analyse des conflits. Les conseillers pour la problématique hommes-femmes au siège et sur le terrain participent à de nombreux processus de planification, notamment en ce qui concerne les missions d'évaluation stratégique et technique. Au cours de la période considérée, les questions relatives à l'égalité des sexes ont été traitées dans les documents suivants : instructions permanentes, évaluation des quartiers généraux d'opérations de maintien de la paix et politique d'amélioration de la disponibilité opérationnelle et des résultats. La problématique hommes-femmes est également intégrée dans d'autres documents relatifs aux politiques et à la doctrine militaires, que le Bureau des affaires militaires est en train d'élaborer. En outre, cette problématique est prise en compte dans les travaux du personnel des opérations, tels que les documents relatifs au concept des opérations, et les membres du Bureau des affaires militaires ont suivi une formation interne sur l'égalité des sexes au cours de la période considérée. On prépare actuellement une formation d'une journée consacrée exclusivement à l'analyse des situations de conflit du point de vue de la problématique hommes-femmes et à l'établissement de rapports à ce sujet, qui doit être validée d'ici à novembre 2016 et qui permettra d'améliorer la cohérence entre les points de contact de la police et de l'armée pour les questions d'égalité des sexes.

217 Les opérations de maintien de la paix qui luttent contre les violences sexuelles liées aux conflits communiquent des rapports trimestriels et annuels, dont le contenu est systématiquement pris en compte dans les rapports de pays et dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits, qui décrit la situation, les tendances et les constantes concernant ce type de violences, ainsi que les mesures prises pour les prévenir et les combattre efficacement. Des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits sont mis en œuvre dans six opérations de maintien de la paix, ce qui contribue à l'exhaustivité des analyses, à la cohérence de la communication de l'information, à l'efficacité du partage des données et à la crédibilité des interventions opérationnelles.

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

218 En plus d'apporter une assistance de base et une aide immédiate aux personnes ayant subi des violences sexuelles, les opérations de maintien de la paix collaborent avec les équipes de pays des Nations Unies afin de mettre en place des dispositifs d'orientation et d'améliorer la fourniture de services, notamment par un recours accru aux prestataires de services. Les pays dont les forces armées et la police sont maintes fois citées dans les rapports annuels sur le sort des enfants en temps de conflit armé et sur les violences sexuelles liées aux conflits ne sont plus autorisés à participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En septembre 2015, au moment de la publication du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (A/70/357), les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police cités dans les rapports susmentionnés ont reçu une communication officielle, dans laquelle le Secrétaire général leur a demandé de prendre contact avec ses représentants spéciaux respectifs en vue de prendre et d'honorer des engagements dans des délais précis, et d'adopter et d'appliquer des plans d'action visant à mettre fin aux violations pour lesquelles ils avaient été cités. Ils ont en outre été informés que faute de mettre fin aux violations systématiques constatées et d'appliquer dans les plus brefs délais des plans d'action à cet effet, ils se verraient suspendus de toute participation aux opérations de paix. Le Département des opérations de maintien de la paix, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit continuent à travailler avec les pays contributeurs cités dans les rapports susmentionnés afin d'œuvrer à leur radiation de la liste.

219 Comme l'a prescrit le Conseil de sécurité dans ses résolutions, des conseillers pour la protection des femmes ont été déployés dans cinq opérations de maintien de la paix (MINUSMA, MINUSCA, MONUSCO, MINUSS et ONUCI), et ils continuent de contribuer de façon décisive à prévenir et à combattre efficacement les violences sexuelles liées aux conflits. Les conseillers pour la protection des femmes apportent actuellement leur concours à l'exécution du mandat sur la violence sexuelle liée aux conflits, en menant des activités de plaidoyer politique et un dialogue constructif avec toutes les parties aux conflits, et en mettant en place une base de données. En outre, ils contribuent aux arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits et consolident les dispositifs d'orientation et d'assistance aux victimes s'inscrivant dans le cadre de protection mis en place à l'échelle des missions. Les conseillers pour la protection des femmes jouent un rôle important pour ce qui est d'informer les responsables des missions, continuent d'intégrer et de systématiser les mesures de prévention et d'intervention dans toutes les activités des composantes des missions et mènent des initiatives de renforcement des capacités en vue d'améliorer l'efficacité du personnel des missions, le but étant de mieux faire face aux problèmes liés à la violence sexuelle liée aux conflits.

221 Les directives pour la prise en compte de l'égalité des sexes dans les activités du personnel militaire des Nations Unies des opérations de maintien de la paix ont de nouveau été communiquées à toutes les missions en 2016. Elles ont également été au cœur de la formation dispensée en 2016 aux conseillers et aux points focaux militaires pour la problématique hommes-femmes. Les directives seront évaluées dans le cadre de l'examen commencé en septembre 2016.

222 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.

223 Pour renforcer les mesures de protection et garantir la cohérence des activités de suivi et d'établissement de rapports, la MINUSCA, la MINUSMA et la Mission d'assistance des Nations

<i>Numéro du paragraphe dans le document A/70/19</i>	
	Unies en Somalie ont commencé en juillet 2016 à regrouper les fonctions de protection spécialisée relatives à la protection de l'enfance et aux violences sexuelles liées aux conflits au sein des composantes droits de l'homme. Un groupe de travail du Siège, composé de représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires politiques, du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et des Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, assure le suivi du regroupement et appuie sa mise en œuvre. Un exposé écrit consacré aux effets du regroupement sur la conduite des activités de protection spécialisée sera présenté au Comité spécial à sa session de fond de 2017.
224	Les questions de protection de l'enfance sont prises en compte à tous les stades de la planification des missions, y compris grâce à la participation de conseillers et d'experts techniques aux travaux des mécanismes intégrés conçus par l'ONU dans sa Politique d'évaluation et de planification intégrées. Les membres du personnel chargé de la protection de l'enfance sont intégrés dans les structures des missions suivantes : MINUSCA, MINUSMA, Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, MONUSCO, Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, ONUCI et MINUSS.
225	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.
226	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.
227	En mars 2015, la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a commencé à élaborer des modules de formation approfondie et spécialisée à l'intention de la Police des Nations Unies, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les Bureaux de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, et la Division de la police. Parmi les supports, on compte six modules, un manuel des formateurs, des exercices pratiques, des études de cas et des outils de facilitation, tels que des cartes au format de poche et des dépliants sur les choses à faire et à ne pas faire. L'ensemble sera validé et lancé en partenariat avec les États Membres d'ici à la fin de 2016. Le Bureau des affaires militaires participe à l'action menée pour améliorer la formation sur la protection de l'enfance. Les directives sur la disponibilité opérationnelle prendront en compte l'obligation faite aux pays fournisseurs de contingents et de forces de police d'aborder la question de la protection de l'enfance dans la formation préalable au déploiement. Des supports de formation spécialisée sur la protection de l'enfance à l'intention de l'armée ont été établis, et une session de formation des formateurs sera organisée en septembre 2016 pour les distribuer aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. On achève actuellement la mise au point des supports de formation spécialisée de la Police des Nations Unies sur la protection de l'enfance. Un atelier de validation de ces supports, réunissant des formateurs désignés par les États Membres, se tiendra en octobre 2016, et la formation mondiale sera dispensée à titre expérimental du 28 novembre au 2 décembre 2016.
228	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.
231	En 2015, dans le cadre du lancement de la nouvelle édition du Manuel de soutien sanitaire pour les missions des Nations Unies, la Division des services médicaux et la Division du soutien logistique ont mis au point des directives sur la vérification d'aptitude médicale préalable au déploiement et une

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

liste exhaustive des pathologies interdisant le déploiement dans des missions de maintien de la paix. Ces mesures devraient aider les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à renforcer l'action mise en place pour s'assurer que seules les personnes médicalement aptes sont envoyées en mission. Afin de mieux faire connaître cet enjeu majeur, une note verbale consacrée à cette question et à d'autres sujets d'importance abordés dans le Manuel de soutien sanitaire a été adressée à toutes les missions permanentes.

232 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.

233 Le logiciel EarthMed a été mis en service dans les dispensaires des Nations Unies de toutes les missions de maintien de la paix.

234 La Division des services médicaux continue de s'employer activement à renforcer les moyens dont elle dispose pour soutenir les opérations de maintien de la paix et répondre aux besoins de l'Organisation en matière de sécurité et de santé du travail. Conformément au cadre régissant la sécurité et la santé au travail du Comité de haut niveau sur la gestion, la Division a coopéré étroitement au programme de sécurité du personnel des missions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, en vue d'élaborer un projet de politique en matière de santé et de sécurité au travail, qui a fait l'objet d'une large consultation des parties intéressées et qui doit être examiné par le Comité de gestion. Un comité directeur a reçu mandat pour faire office d'organe de contrôle de l'Organisation en ce qui concerne la sécurité et la santé du travail et des comités multidisciplinaires de sécurité et de santé, qui œuvrent au niveau local, se sont vus attribuer la mission d'appliquer des politiques de santé et de sécurité sur le terrain. La Division a fait des progrès dans l'élaboration d'un mécanisme de notification, d'enregistrement et d'analyse des accidents de travail, qui permettra à l'ensemble du personnel de signaler facilement les accidents et qui s'inscrit dans le système d'informatisation des archives médicales en place au sein de l'Organisation. Prises individuellement et collectivement, ces mesures constituent une démarche structurée pour la santé et la sécurité du travail, comme l'a souligné le Comité de haut niveau sur la gestion. Elles sont considérées au niveau international comme des moyens efficaces d'évaluer et de gérer la sécurité et la santé du personnel. Ces mesures devraient permettre d'obtenir des résultats objectifs lors de leur mise en ligne, prévue pour 2017.

237 La section XVIII de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale est en cours d'application. Voir ci-dessous les commentaires relatifs au paragraphe 241.

241 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions révisent actuellement la politique de 2013 et les directives de 2011 sur la gestion et l'exécution des projets à effet rapide, afin de faire en sorte que ces projets soient planifiés et gérés de manière rationnelle et de renforcer efficacement la confiance dans les missions, leur mandat et le processus de paix, tout en répondant aux besoins de la population. La révision devrait être achevée en juin 2017.

244 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.

245 Les modules et les programmes de formation de base préalable au déploiement ont été actualisés pour tenir compte de la protection des civils, et il existe des supports de formation spécialisée sur la protection des civils aux niveaux opérationnel et tactique. On élabore actuellement le module de formation global sur la protection des civils, qui servira à la fois à la formation avant le déploiement et en cours de mission. Le module comprendra des supports avec des orientations sur la protection des civils, la protection de l'enfance et la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits dans les

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

opérations de maintien de la paix. Tous les cours à l'intention des hauts responsables prévoient des éléments sur la protection des civils. Des exercices de mise en situation propres à chaque mission sur la gestion des crises, s'adressant aux responsables des missions, sont en cours d'élaboration. Dans toutes les missions, des membres du personnel appartenant à différentes catégories et des agents occupant des fonctions de protection suivent actuellement une formation spécialisée sur la protection des civils et d'autres activités associées à la protection. Le Service intégré de formation et le Bureau des affaires militaires ont élaboré conjointement des exercices de simulation visant à renforcer les capacités des missions de répondre aux besoins opérationnels, destinés en particulier aux membres des équipes dirigeantes. Des exercices de simulation sur la protection des civils ont été conduits auprès de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de la MINUL en 2016.

249 On procédera à une évaluation des besoins de formation en cours de mission dans le domaine de la protection des civils, en définissant les besoins et en fixant des priorités pour l'élaboration des formations. En novembre 2016, le Service intégré de formation organisera un atelier avec des États Membres en vue de formuler une stratégie intégrée de protection des civils, qui sera l'occasion de concevoir des supports de formation sur la protection des civils, la protection de l'enfance et les violences sexuelles liées aux conflits de façon synthétique, de manière à les rendre intelligibles au personnel et à satisfaire aux normes de l'ONU.

251 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.

252 La plupart des missions chargées de protéger les civils utilisent des stratégies globales pour mener à bien leur mandat. Au cours de la période considérée, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont aidé une mission à revoir sa stratégie de protection des civils (MINUL) et assisté une autre mission dans la conception de sa stratégie (FINUL). Pendant l'année écoulée, les Départements ont évalué des stratégies et leurs recommandations ont déjà des effets sur la manière dont les missions élaborent et mettent en œuvre leurs stratégies. Les recommandations font l'objet d'une vaste consultation et seront pleinement appliquées l'année prochaine.

253 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.

254 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont travaillé en étroite collaboration avec les missions à l'élaboration de directives opérationnelles, notamment sur la manière d'intégrer la protection des civils dans des stratégies politiques. Une étude menée en 2016 sur l'activité des assistants chargés de la liaison avec la population locale présentait des recommandations concrètes visant à renforcer les moyens de ces acteurs de premier plan de la protection non armée. On achève actuellement les directives relatives à la protection des civils par les membres de la Police des Nations Unies.

257 En étroite consultation avec les États Membres, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont élaboré des cartes au format poche sur la protection des civils pour les soldats de la paix déployés sur le terrain. Dans l'année à venir, le Service intégré de formation entreprendra une évaluation des besoins de formation en matière de protection des civils. Du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016, six certificats de formation validant des cours des Nations Unies sur la protection des civils ont été délivrés à des instituts de formation des États Membres, qui avaient dispensé des formations préalables au déploiement à des membres de contingent conformément aux normes de l'ONU. Au cours de la même période, trois équipes itinérantes de formation ont été déployées spécialement pour donner ces cours, le but étant de renforcer les moyens

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

dont disposent les instructeurs de l'armée et de la police des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police pour organiser des stages de formation répondant aux normes de l'ONU. En novembre 2016, une équipe itinérante de formation sera déployée auprès de la FINUL afin de dispenser une formation sur la protection des civils. En avril 2016, une session de formation des formateurs consacrée aux supports de formation spécialisée sur la protection des civils au niveau tactique a été organisée à l'intention des instructeurs de l'armée et de la police des États Membres d'Asie, y compris les principaux pays fournisseurs de contingents.

258 En mars 2016, on a organisé la première conférence des conseillers principaux pour la protection des civils, au cours de laquelle les conseillers pour la protection des civils de six missions ont pu s'entretenir avec des représentants du Secrétariat et des États Membres et aborder des problèmes majeurs d'ordre opérationnel et politique qui nuisent à l'exécution du mandat sur la protection des civils. Un réseau de praticiens a été mis en place afin de fournir une autre tribune d'échanges aux parties prenantes concernées par la mise en œuvre de ce mandat.

259 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.

260 Chaque mission organise des campagnes d'information et de sensibilisation du public pour mieux faire comprendre la protection des civils, dans le cadre de sa stratégies sur la question. Les missions établissent des contacts avec les populations locales par divers moyens, y compris les assistants chargés de la liaison avec la population locale, les réseaux d'alerte rapide, les enquêtes d'opinion menées localement, les réunions locales et l'installation d'une station de radio financée par l'ONU, ainsi que le gouvernement du pays hôte, dans le cadre de mécanismes de concertation.

261 Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond de 2017.

262 Le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions continuent de se concerter avec un large éventail d'acteurs au sujet du mandat sur la protection des civils. En particulier, les conseillers principaux pour la protection des civils jouent un rôle essentiel dans la coordination avec les missions et font le lien entre les missions et le Secrétariat en ce qui concerne ces questions. Par l'intermédiaire du Bureau de liaison des Nations Unies pour la paix et la sécurité, basé à Bruxelles, les Départements ont aidé l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord à élaborer sa politique de protection des civils.

VII. Coopération avec les pays fournisseurs de contingents

264 Le Secrétariat collabore régulièrement avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en particulier durant les activités de planification qui sont menées pendant le cycle de vie d'une mission. La tenue d'une réunion officielle avec les pays fournisseurs avant le renouvellement du mandat des missions est devenue une pratique courante, accompagnée de réunions spéciales informelles au cours desquelles le Secrétariat rend compte de l'évolution de la situation sur le terrain, ainsi que de la planification des activités et de l'évolution du concept d'opérations. Lorsque le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions procèdent à l'examen stratégique d'une mission, ils consultent les pays fournisseurs concernés pour qu'il soit tenu compte de leurs vues dans le travail de planification. Les informations qui ont une incidence sur le déploiement, le concept d'opérations, la structure de commandement et de contrôle ou les règles d'engagement sont communiquées à ces pays, ce qui peut ensuite donner lieu, selon qu'il convient, à des discussions et des négociations sur les mémorandums d'accord. La procédure est facilitée par les départements afin de permettre aux pays concernés de se préparer en vue de satisfaire les nouvelles conditions ou les conditions modifiées.

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

VIII. Coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

267 Des réunions avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont été régulièrement tenues quand des changements majeurs se sont produits au niveau du contexte, tels que la transition, la réduction des effectifs ou l'achèvement d'une mission, et pour faire face à des situations d'urgence ayant une incidence sur le déploiement des contingents, en particulier lorsqu'elles présentent des risques accrus pour la sûreté et la sécurité du personnel. Des réunions officielles sont organisées avec ces pays avant l'établissement de tout nouveau mandat. Le Secrétariat a collaboré étroitement avec des organisations régionales et sous-régionales représentant un grand nombre d'États Membres fournisseurs de contingents, comme ce fut le cas, tout dernièrement, lors de la planification conjointe avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement de la force de protection régionale proposée pour le Soudan du Sud. Par ailleurs, il veille constamment à ce que les rapports du Secrétaire général soient publiés en temps utile, avant la tenue desdites réunions et les renouvellements de mandat. Les pays fournisseurs de contingents sont consultés avant que soient établis de nouveaux états des besoins par unité, tels que la budgétisation axée sur les résultats pour la MONUSCO, ou un bataillon spécialisé en convois de combat et un groupe de centralisation du renseignement pour la MINUSMA. Ils sont également consultés dans le cadre de l'application des recommandations figurant dans le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix sur l'évacuation des blessés et le projet relatif à la mobilité. Des réunions avec les pays fournisseurs sont également organisées régulièrement avant le renouvellement des mandats pour régler les questions liées à la sûreté et la sécurité des forces déployées.

268 Le Bureau des affaires militaires, la Division de la police et les équipes opérationnelles intégrées tiennent régulièrement des consultations avec les États Membres et répondent sans délai à toute question que ceux-ci leur adressent. Dans la pratique, le Département des opérations de maintien de la paix informe les États Membres fournisseurs de contingents ou de personnel de police avant et après la tenue des examens et évaluations stratégiques et techniques, que le Conseil de sécurité le lui ait demandé ou pas. La coopération entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs et le Secrétariat au sujet des questions relatives aux mandats, aux capacités et aux résultats a continué de s'élargir grâce au recours à un certain nombre de formules. Un exposé sur les plans d'intervention en vue d'éventuels déploiements d'opérations de maintien de la paix a été présenté aux pays fournisseurs. Des sommets, des réunions ministérielles et d'autres réunions politiques ont également été organisés dans le but d'assurer une concordance de vues entre le Secrétariat et les États Membres sur les problèmes pressants de moyens qui se posent et pour trouver de nouveaux contributeurs.

269 Voir la section relative à la coopération triangulaire du rapport du Secrétaire général (A/71/587, par. 44).

270 La création de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens et l'instauration du Système de préparation des moyens de maintien de la paix sont des mesures essentielles qui ont été prises pour appuyer la communication et la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. Voir ci-dessous les commentaires relatifs au paragraphe 275.

Numéro du paragraphe dans le document A/70/19	
273	En règle générale, dès réception du programme du Conseil de sécurité, le Bureau des affaires militaires prépare une invitation à adresser aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au moins deux semaines avant la date de la réunion.
274	Voir ci-dessus les commentaires relatifs au paragraphe 270, et ci-dessous le paragraphe 275.
275	Le Secrétariat met régulièrement à jour les documents opérationnels, tels que les concepts des opérations militaires et des opérations de police et les concepts de mission, afin d'en assurer la cohérence avec les mandats autorisés par le Conseil de sécurité. Les modifications apportées à ces documents sont ensuite signalées au Conseil et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police dans les rapports du Secrétaire général et à l'occasion de réunions officielles ou informelles avec les pays concernés. Pour améliorer encore les échanges d'informations et favoriser le dialogue, le Bureau des affaires militaires, la Division de la police et les équipes opérationnelles intégrées tiennent régulièrement des consultations informelles avec les États Membres et répondent sans délai à toute question que ceux-ci leur adressent.
276	Le Centre des Nations Unies pour les opérations et la gestion des crises continue de coordonner les réunions opérationnelles organisées chaque semaine. Les réponses aux questions posées par les participants sont apportées en temps voulu, et la participation de nouveaux experts fonctionnels est sollicitée, selon que de besoin.
277	Tous les supports pédagogiques et les documents d'orientation officiels du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions sont disponibles en ligne sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix, qui rassemble actuellement 259 documents d'orientation et supports pédagogiques. Ce portail compte 563 inscriptions d'États Membres qui téléchargent, en moyenne, plus de 4 000 documents d'orientation et supports pédagogiques par mois. Depuis le mois de mars 2016, le contenu du Portail est disponible dans les six langues officielles de l'ONU. Les documents d'orientation et les supports pédagogiques nouvellement approuvés sont mis en ligne sur le Portail dans un délai d'un à deux jours. Parallèlement, les missions permanentes diffusent les versions électroniques et imprimées de ces documents et supports auprès des missions et des États Membres.
278	Le manuel et les directives sur les missions établis à l'intention des experts militaires ainsi que les directives sur l'égalité des sexes définies à l'intention des composantes militaires sont actuellement à l'examen. Cet examen devrait être achevé en juin 2017. Le Secrétariat, les États Membres et les missions partagent la responsabilité de mettre en œuvre ces directives efficacement.
280	Voir ci-dessus les commentaires relatifs aux paragraphes 264, 267, 268, 275 et 276.
IX. Coopération avec les mécanismes régionaux	
283	L'ONU a établi un bureau de liaison à Vienne en vue de renforcer la coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Elle continue d'étudier la possibilité de l'élargir avec la Ligue des États arabes.
287	L'ONU a intensifié les échanges d'informations et d'analyses avec des mécanismes régionaux, tels que l'Union européenne, pour améliorer l'interopérabilité et renforcer l'efficacité opérationnelle en : a) échangeant des informations classifiées; b) mettant en commun les résultats des examens stratégiques; b) communiquant les enseignements tirés de l'expérience des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police; d) échangeant régulièrement des informations et des analyses.

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

X. Renforcement des capacités de l'Union africaine

- 300 Dans le cadre des efforts déployés conjointement par le Secrétariat et l'Union africaine pour normaliser le processus de transfert du personnel en uniforme de l'Union africaine à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une vision commune relative aux critères de référence pour les transitions a été élaborée au premier semestre de 2016 et est actuellement en cours de consolidation. Au milieu de 2016, ces organisations ont commencé à mettre au point une boîte à outils consacrée aux transitions, renfermant des normes dans plusieurs domaines convenus, y compris en matière de commandement et de contrôle, de diligence raisonnable s'agissant des droits de l'homme et du respect du droit international humanitaire, et d'appui aux troupes en ce qui concerne la logistique et le matériel appartenant aux contingents. Cette initiative devrait s'achever au premier semestre de 2017.

XI. Mise en place d'un dispositif d'appui aux missions des Nations Unies plus solide

- 304 À l'issue du travail de réforme stratégique pluriannuel mené dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions, le Département de l'appui aux missions entend consolider les méthodes, outils et systèmes qu'il emploie dans sa quête de l'excellence opérationnelle, un concept axé sur l'amélioration constante de l'exécution de résultats cohérents, fiables et durables. Au titre du mandat révisé d'une mission organisationnelle, le Département a réaffirmé sa volonté d'aider les opérations de paix internationales à s'acquitter de leur mandat en adoptant des solutions rapides, efficaces, efficientes et responsables. Pendant la période 2017/18, le Département continuera de se concentrer sur un ensemble d'initiatives prioritaires à long terme mises en avant dans le rapport du Secrétaire général (A/71/587, chap. III), qui visent notamment à améliorer la gestion de la chaîne d'approvisionnement, activité qui a été lancée dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions et qui doit être menée à bien.
- 305 Conformément aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, le Secrétaire général applique des mesures administratives permanentes visant à faciliter, entre autres, le déploiement rapide du personnel des opérations de maintien de la paix et à formuler des propositions à l'intention de l'Assemblée générale sur des questions relevant de la compétence des États Membres. Parallèlement, le Secrétaire général effectue un examen des principales procédures administratives et prévoit de procéder à une étude des politiques et procédures mises en place par les services des ressources humaines pour s'assurer qu'ils continuent d'appuyer les opérations de maintien de la paix. Des groupes de travail ont été créés pour se pencher sur la gestion complète de diverses procédures ayant une incidence directe sur la prestation de services aux missions, à savoir le recrutement, l'examen d'entrée en fonctions, la cessation de service, les délégations de pouvoir et les désignations. Lorsque des goulets d'étranglement sont détectés, les groupes de travail devront déterminer si l'activité est essentielle, si sa portée pourrait être réduite, le nombre d'acteurs et de transferts impliqués, si l'activité pourrait être menée en parallèle avec d'autres ou être transférée à un autre stade du processus, et si elle est réalisée par l'entité la mieux placée pour le faire. Les résultats de ces examens devraient permettre d'améliorer la prestation de services dans tous les domaines considérés.

<i>Numéro du paragraphe dans le document A/70/19</i>	
306	Le Secrétaire général a fourni des informations détaillées sur les résultats et les avantages découlant de la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions entre 2010 et 2015 dans son rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir A/70/749, annexe IX). Un complément d'information sera apporté conformément aux orientations fournies par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les États Membres, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286.
307	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017 concernant la voie à suivre pour accélérer le démarrage des missions. Voir également ci-dessus les commentaires relatifs au paragraphe 305.
308	Des modules et gammes de services prédéfinis continuent de faciliter et d'accélérer la recherche de solutions adaptées aux missions et leur mise en œuvre. Les principales informations relatives aux différents modules sont encore affinées et mises à jour pour tenir compte de la révision des conditions à respecter pour l'élaboration de nouveaux contrats-cadres et l'examen de la composition des stocks pour déploiement stratégique. En outre, l'élaboration de plans pour des commissariats, des centres de détention et des tribunaux modulaires à l'appui des institutions nationales chargées de la sécurité est en cours. Ces plans sont mis au point avec la force de police permanente basée à Brindisi et viendront parachever le complément des modules et des gammes de services prédéfinis.
311	Un exposé informel à ce sujet sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
312	Dans une lettre adressée à tous les États membres en juillet 2016, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions a rendu compte de l'état d'avancement de l'initiative de gestion de la chaîne d'approvisionnement et mis en relief les avantages initiaux qui en découlaient. Des informations actualisées sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement figureront dans le rapport sur le renforcement des mécanismes d'appui présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
316	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
317	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
318	Voir ci-dessus les commentaires relatifs aux paragraphes 305 et 307.
319	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
XII. Pratiques optimales et formation	
322	Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
323	Au Sommet sur le maintien de la paix, tenu à New York le 28 septembre 2015, plus de 10 pays se sont engagés à mettre à disposition des équipes de formation itinérantes qui viendraient appuyer le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions ainsi que les missions et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. À cette fin, le Service intégré de formation a élaboré, puis distribué à tous les États Membres ayant souscrit les engagements susmentionnés, un projet de memorandum qui définissait les responsabilités qui leur incombait et celles de l'Organisation des Nations Unies. Les formateurs désignés par des États Membres contribuent pour une part essentielle à l'élaboration et la validation de supports de formation. Il faut se concerter avec ces formateurs pour s'assurer que la formation dispensée s'inspire des enseignements tirés, qu'elle est axée sur le client, et que les instructeurs fournissent un soutien et des

Numéro du paragraphe dans le document A/70/19	
	conseils pédagogiques. Des ateliers de validation sont organisés en coopération avec les formateurs afin de tester les nouveaux supports de formation, de s'assurer qu'ils peuvent réellement être utilisés et de faire en sorte que les formateurs s'accordent sur l'appui à fournir et sur la mise en œuvre. De plus amples détails seront donnés lors de la réunion d'information informelle.
324	Le Centre de formation des formateurs, créé conjointement par le Service intégré de formation, le Bureau des affaires militaires et la Division de la police, renforcera les capacités de formation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police en apportant un soutien constant et de qualité à la formation des formateurs nommés par les États Membres. Ces derniers sont invités à soutenir l'initiative en allouant des ressources au compte d'appui et en finançant la participation de leurs formateurs aux cours. Outre les équipes itinérantes de formation promises en 2015 lors du Sommet sur le maintien de la paix, 20 autres États se sont engagés à fournir un appui bilatéral à la formation à des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police. Plusieurs de ces engagements ont déjà été mis à profit pour assurer le suivi des missions d'évaluation et des visites de conseil. Un exposé informel sera présenté au Comité spécial avant sa session de fond en 2017.
325	En collaboration avec la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens, le Service intégré de formation aide les nouveaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à se doter de personnel de qualité bien formé. Les missions d'évaluation et les visites de conseil concourent pour beaucoup à la mesure des capacités de formation dont les équipes itinérantes de formation ont besoin pour aider les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à atteindre l'état de préparation opérationnelle nécessaire.
325	Les supports de formation en cours d'élaboration visent tous à traiter des domaines thématiques transversaux au moyen d'exercices de simulation fondés sur des scénarios propres à chaque mission. Les équipes itinérantes de formation déployées pour renforcer les capacités des nouveaux et futurs pays fournisseurs de contingents et de personnel de police mettent l'accent sur les questions de protection et tiennent compte des réalités propres à chaque mission. Un centre de formation des formateurs a organisé, avec l'aide de contributions volontaires d'États Membres, un premier cours pilote à l'intention du personnel en tenue donné à Entebbe (Ouganda) en octobre 2016. Ce centre renforcera le rôle de l'ONU dans l'établissement de normes en matière de formation et permettra une concertation plus précoce et plus systématique avec les États Membres dans le domaine de la préparation du personnel en tenue.
326	Le Portail de ressources sur le maintien de la paix est régulièrement mis à jour au moyen de nouveaux documents d'orientation et d'outils pédagogiques pouvant être téléchargés par les États Membres et les instituts de formation au maintien de la paix. Voir également les observations formulées en réponse au paragraphe 277, ci-dessus.
326	En décembre 2014, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mis en place le Portail de ressources sur le maintien de la paix, portail officiel qui donne aux États Membres accès à des documents d'orientation et à du matériel pédagogique concernant le maintien de la paix. Cet outil a été présenté au Comité spécial en janvier 2015. Lancé au départ en anglais, il est devenu accessible en français en 2015, puis dans les autres langues officielles de l'ONU (arabe, chinois, espagnol et russe) en mars 2016.
327	Le Service intégré de formation a joué un rôle précurseur dans la mise au point du matériel didactique spécialisé destiné à compléter les manuels à l'usage des unités militaires des Nations

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

Unies. Ce matériel est pratiquement prêt et sera validé lors d'un atelier devant se tenir en novembre 2016. Il sera mis en place en 2017 à la faveur de cours de formation des formateurs. Il est demandé aux États membres d'appuyer ces efforts en accueillant un ou deux de ces cours.

328 L'évaluation des besoins en matière de formation pour 2012-2013 conduite par le Département des opérations de maintien de la paix était centrée sur l'exécution des mandats. Elle a été prise en compte au moment de la mise à jour des modules de formation préalable au déploiement. L'évaluation pour 2016-2017, qui s'appuiera sur les conclusions de l'évaluation susmentionnée et continuera de mettre l'accent sur l'exécution des mandats, permettra d'analyser les besoins des missions en matière de formation à la protection des civils et de recommander des mesures propres à améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes de formation.

329 Les outils de formation spécialisés destinés aux unités de police constituées ont été parachevés au début de 2016 et sont accessibles en ligne dans le Portail de ressources sur le maintien de la paix. Le matériel pédagogique concernant les violences sexuelles liées aux conflits est prêt et la formation de formateurs aura lieu en janvier 2017. Celui qui concerne la protection de l'enfance, conçu à l'intention des militaires est également prêt, et un cours de formation de formateurs visant à en assurer la diffusion dans les pays fournisseurs de contingents sera organisé en septembre 2016. Le matériel pédagogique pour la protection de l'enfance destiné au personnel de la police des Nations Unies est attendu pour très bientôt; un atelier de validation se tiendra en octobre 2016 et un cours pilote sera donné en novembre et décembre 2016. Le Service intégré de formation est en train de mettre au point, en collaboration avec le Bureau des affaires militaires, des supports de formation spécialisée visant à offrir aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police des conseils sur l'utilisation des manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies, et le cours pilote de formation correspondant aura lieu en novembre 2016. Le module de formation à la prise en compte de la question de la protection des civils permettra d'intégrer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies des directives en matière de protection des civils, de protection de l'enfance et de violences sexuelles liées aux conflits. Après la parution de la version préliminaire des supports de formation, la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation a organisé à l'intention de 25 experts internationaux un atelier de consultation en Autriche, du 31 octobre au 4 novembre 2016.

329 Les supports de formation spécialisée en matière de protection des civils au niveau tactique ont été traduits de l'anglais au français. Tous les outils de formation sont envoyés aux services de traduction afin d'être disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation. Le Département des opérations de maintien de la paix élabore à l'intention des pays fournisseurs de contingents des conseils en matière de préparation opérationnelle. Il décrira à grand traits et uniformisera la formation préalable au déploiement et définira les exigences auxquelles les unités militaires doivent satisfaire avant déploiement ainsi que les mesures à prendre pour atteindre un niveau de préparation satisfaisant.

330 Les supports de formation révisés comportent tous davantage d'exercices de simulation et d'études de cas portant sur des missions précises de manière que le personnel puisse mettre concrètement à profit les connaissances, compétences et expériences acquises pour faire face aux réalités d'environnements complexes et hostiles. La formation des hauts responsables sera notamment renforcée par un recours accru aux exercices de simulation.

331 La version à jour des supports de formation préalable au déploiement et la formation initiale obligatoire dispensée à tous les membres du personnel de maintien de la paix présent sur le terrain prévoient une formation à la protection de l'enfance ainsi qu'une prise en compte systématique de

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

l'égalité entre les sexes dans le contexte des opérations de maintien de la paix, afin de garantir que le personnel déployé reçoit des instructions en conformité avec les normes des Nations Unies. Les supports de formation à la protection de l'enfance conçus à l'intention des militaires sont prêts et un cours de formation de formateurs visant à assurer la diffusion de ces supports dans les pays fournisseurs de contingents aura lieu en septembre 2016. Le matériel de formation à la protection de l'enfance destiné au personnel de la police des Nations Unies est presque prêt, et un atelier de validation auquel participeront notamment des formateurs désignés par les États Membres se tiendra en octobre 2016. Le cours pilote international sur les supports de formation spécialisée aura lieu en novembre et décembre 2016. Les supports de formation spécialisée à la question de l'égalité entre hommes et femmes conçus à l'intention des contingents de police comprennent l'ensemble d'outils pour l'action en faveur de l'égalité des sexes conçus à l'intention du personnel de police des Nations Unies en 2015, ainsi que le programme de formation normalisé de la Police des Nations Unies sur les enquêtes concernant les violences sexuelles et sexistes et sur leur prévention, en cours de préparation avancée et dont la version définitive devrait être prête d'ici à juin 2017. Le Bureau des affaires militaires met au point le matériel pédagogique concernant l'intégration de considérations de genre dans les tâches militaires au niveau tactique, pour validation en 2016. Des supports destinés aux conseillers militaires pour l'égalité des sexes et aux points de contact pour les questions d'égalité des sexes sont en cours d'élaboration.

332 Les documents d'orientation et les supports de formation sont disponibles en ligne sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix. Ce portail est relié au serveur de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, ce qui permet un accès plus rapide et facilite la navigation. Le projet de partenariat triangulaire que le Département de l'appui aux missions a lancé et financé au moyen de fonds extrabudgétaires, en vue de renforcer les capacités des pays africains fournisseurs de contingents à déployer rapidement des unités du génie dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, a continué d'être exécuté avec succès, et a notamment donné lieu à deux séances de formation ordinaires et à un cours pilote de formation de formateurs en 2016. Des diplômés de ce cours venant d'au moins un pays fournisseur de contingents ont déjà commencé à former des élèves dans leur pays. Le déploiement du premier contingent ayant suivi la formation est prévu pour 2017. À noter aussi un atelier consacré à l'élaboration et à l'intégration de programmes de cours en vue de définir des orientations et de répertorier les modules de formation essentiels, et un exercice de quantification des besoins de formation de deux pays fournisseurs de contingents, et un atelier de planification multilatérale devant contribuer à l'élargissement des partenariats et la planification pour 2017 organisé à l'intention des parties prenantes. La possibilité d'étendre la formation en y ajoutant un programme de formation itinérant est à l'étude. Le principe de partenariat triangulaire pourrait, s'il est soutenu, être étendu à d'autres domaines, par exemple les services médicaux.

332 Depuis qu'il a été mis en place en décembre 2014, le Portail de ressources sur le maintien de la paix a été étoffé et contient aujourd'hui 259 documents directifs et supports de formation. Les centres de formation au maintien de la paix utilisent ce portail modernisé et accessible essentiellement pour accéder aux supports de formation et aux documents directifs du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions mais aussi pour échanger des informations et des idées sur les questions touchant au maintien de la paix. Ils utilisent également le portail pour avoir accès aux communautés de praticiens du maintien de la paix et ainsi faciliter l'échange de conseils entre spécialistes d'un domaine donné.

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

333 Les supports de formation spécialisée conçus à l'intention des unités de police constituées ont été parachevés au début de 2016 et sont en ligne sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix.

334 Le Service intégré de formation a élaboré une stratégie à deux volets pour donner suite aux recommandations formulées à l'issue de l'examen interne de 2015. La composante gestion du programme de formation a été renforcée par l'actualisation du scénario principal et l'élaboration de nouveaux exercices et de nouvelles études de cas, ce qui a contribué à l'obtention d'un programme plus interactif et de meilleurs résultats d'apprentissage. Le deuxième volet consiste à mettre au point un nouveau programme dont l'objectif principal est de créer un vivier de candidats ayant des aptitudes confirmées à l'encadrement et à la gestion et possédant de solides qualités relationnelles, qui pourraient éventuellement être nommés à des postes de responsabilité dans les opérations de maintien de la paix, par exemple directeur de l'appui à la mission ou chef d'état-major. Le Service s'emploie à concevoir et élaborer le nouveau programme en se concertant très largement avec les principales parties concernées, notamment les directeurs de l'appui aux missions et les chefs d'état-major en activité ou à la retraite. Le nouveau cours pilote aura lieu en janvier 2017.

335 Les équipes de formation donnent suite aux visites d'évaluation et de consultation destinées à déterminer les besoins en matière de capacités de formation des nouveaux et prochains pays fournisseurs de contingents et de personnel de police en aidant les pays en question à recevoir la formation nécessaire pour être en état de préparation opérationnelle. Le Service intégré de formation a aussi répondu au pied levé à des demandes émanant de pays fournisseurs de contingents et de personnel de police qui souhaitaient une aide en matière de formation pour répondre à des besoins précis. Une évaluation des besoins en matière de formation détermine quelle formation à la protection des civils doit être dispensée dans la mission, identifie les besoins et recommande des priorités pour le perfectionnement de la formation.

336 Des formations en ligne ont été élaborées par le Service intégré de formation et sont disponibles sur le portail de l'École des cadres du système des Nations Unies. Elles comprennent un cours d'introduction aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, six formations d'initiation en cours de mission et des modules en ligne concernant le Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources. Il est prévu que l'équipe de formation du personnel civil préalable au déploiement poursuive l'élaboration de supports d'apprentissage en ligne afin de remplir sa mission et qu'elle mette au point ce type de supports pour le cours destiné aux hauts responsables des missions. La Division de la police collaborera avec le Service en vue d'établir une version en ligne du programme de formation harmonisé, dans le cadre de l'élaboration finale des supports didactiques, pour les agents de la Police des Nations Unies et la prévention de la violence sexuelle et sexiste. Le Bureau des affaires militaires a pris contact avec des instituts régionaux de formation au maintien de la paix afin d'évaluer leurs supports d'apprentissage en ligne, tout en mettant au point des supports analogues à l'intention du public onusien.

337 L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) appuient les pays africains fournisseurs de contingents en dispensant à ces derniers une formation préalable au déploiement. Le programme de formation au maintien de la paix de l'UNITAR, fondé sur les modules de formation au déploiement préalable créés par le Département des opérations de maintien de la paix, contribue à préparer les membres du personnel à s'acquitter efficacement de leurs fonctions dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En vue d'assurer la viabilité à long terme, le programme vise également à renforcer les capacités des institutions nationales et régionales

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

chargées de la formation au maintien de la paix de dispenser une formation de qualité conforme aux normes des Nations Unies grâce à des initiatives de « formation des formateurs », d'encadrement et de mentorat. L'UNITAR a mis au point plusieurs supports didactiques pour répondre aux besoins spécifiques des membres du personnel déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; ces supports sont tenus à la disposition du personnel et des institutions nationales et régionales chargées de la formation au maintien de la paix dans le monde entier, y compris en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Il continue de diversifier son offre de supports didactiques pour faire face comme il convient aux besoins du personnel en matière de formation et collabore avec d'autres prestataires de formation en ligne pour améliorer l'accès à ces supports. En ce qui concerne les programmes postuniversitaires accrédités par des établissements universitaires, il examine la possibilité de verser une bourse d'études aux membres du personnel actuellement en poste dans les missions afin qu'une partie des frais soient pris en charge.

338 Le Service intégré de formation poursuit sa collaboration avec les parties prenantes de l'ONU et des partenaires extérieurs afin de fournir aux États Membres un appui au titre de la formation au maintien de la paix et de faire connaître les initiatives en la matière, ainsi que de forger des partenariats et d'améliorer le réseautage stratégique en vue d'aligner les moyens de formation limités sur les besoins prioritaires.

339 Ces informations figurent dans le principal support de formation au maintien de la paix, à savoir le programme de base de formation préalable au déploiement élaboré par le Service intégré de formation à l'intention de tous les membres du personnel militaire, policier et civil. Le manuel est disponible en ligne sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix.

XIII. Personnel

341 Le Département de l'appui aux missions poursuit ses efforts pour aider les missions (opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales) à recruter du personnel sur une base géographique aussi large que possible. L'analyse de la répartition géographique des candidats choisis pour les missions indique que 131 nationalités étaient représentées en 2015 et que 112 le sont à ce jour en 2016. Le Département poursuit ses efforts afin de veiller à ce qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les procédures de recrutement. L'action menée dans le cadre de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, créée en 2014, a abouti à la nomination de 8 candidates issues de cette filière à des postes de direction dans les missions. La part de femmes dont l'inscription sur les listes de candidats présélectionnés à des postes internationaux a été approuvée est passée de 27 % à 30 % au cours du cycle 2015-2016. Le Département offre des conseils aux responsables des postes à pourvoir et aux recruteurs dans les missions sur la manière de tenir compte de la problématique hommes-femmes à toutes les étapes de la procédure de recrutement.

342 La représentation totale des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en juin 2016 était de 5 777 sur les 6 528 postes internationaux pourvus, soit 88,5 % de l'ensemble des postes internationaux pourvus. Ce chiffre montre que 88,5 % des titulaires de l'ensemble des postes pourvus dans les opérations de maintien de la paix sont des nationaux des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

343 La représentation des femmes dans l'effectif total des missions de maintien de la paix est restée faible, soit 21 % au cours des dernières années. À la date de juin 2016, les femmes constituaient 28 % du personnel recruté sur le plan international et 18 % du personnel recruté sur le plan national. Dans un climat où la diminution des effectifs et la consolidation des opérations de paix se sont traduites par une réduction du nombre global de postes, le Département de l'appui aux missions continue de faire du maintien en fonction et du recrutement des femmes une priorité. La création d'une filière de sélection de femmes hautement qualifiées en janvier 2014 en vue de leur recrutement à des postes de direction a permis de sous-tendre ces efforts au niveau du personnel civil de rang supérieur.

344 Les postes approuvés pour les opérations de maintien de la paix ne sont pas soumis aux dispositions relatives à la représentation géographique. Le choix de candidats à des postes dans les opérations de maintien de la paix est conforme à l'esprit de ces dispositions afin de veiller à ce que la représentation géographique soit la plus large possible. À l'heure actuelle, 88,5 % des titulaires de l'ensemble des postes pourvus dans les opérations de maintien de la paix sont des nationaux des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. Le Département de l'appui aux missions rédige des rapports mensuels à l'intention des hauts responsables afin de les guider dans la planification de la relève. Il inclut dans ces rapports des informations sur les dates de fin de contrat, sur le sexe et sur la répartition géographique. Il prépare également une publication interne trimestrielle présentant des informations relatives au personnel de direction des missions des Nations Unies, de façon à faciliter les prévisions, à définir les fonctions propres aux postes qui se libèrent prochainement et à suivre les progrès accomplis en ce qui concerne le nombre de femmes nommées à des postes de direction dans les missions. Il a mis à jour les procédures opérationnelles permanentes relatives à la planification de la relève et à la gestion des vacances de postes, ce qui lui permet d'apporter son concours au Département des opérations de maintien de la paix dans la définition des fonctions propres aux postes de direction des missions, en tenant compte des considérations ayant trait à la diversité et de la complémentarité des membres de l'équipe de direction. Parmi les autres mesures actuellement mises en œuvre figurent un examen comparatif des outils d'évaluation pour les postes de direction en vue de formuler des recommandations au sujet des modifications à apporter à la procédure et un appui global aux procédures de recrutement et d'exécution des formalités d'entrée en fonctions.

345 Au niveau des postes de chef de mission et de chef adjoint de mission, le taux de vacance est resté faible en 2015 et en 2016. Deux vacances sur 34 postes ont été signalées en décembre 2015, tandis qu'un poste, celui de chef de la mission de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, demeurait vacant en septembre 2016. Ces chiffres confirment la tendance positive constatée depuis la fin de 2013 et en 2014, lorsque deux et trois postes, respectivement, étaient vacants. En outre, la durée pendant laquelle les postes de chef et de chef adjoint de mission restent vacants a été encore réduite. Au cours du premier semestre de 2016, plus des deux tiers (71 %) des chefs et des chefs adjoints de mission récemment nommés sont entrés en fonction dans les sept jours qui ont suivi le départ de leur prédécesseur, soit une amélioration par rapport à 2015 où ce taux était de 37 %. Le faible taux de vacance au niveau des postes de direction des missions est le fruit des efforts continus déployés pour planifier la relève et mettre en œuvre des mesures destinées à accélérer le recrutement et l'approbation des candidats nommés à ces postes, telles que la conception de procédures opérationnelles permanentes et de modèles, la rédaction de notes d'information intégrées et la tenue à intervalles réguliers de réunions d'évaluation de la composition des équipes dirigeantes afin de prévoir les vacances de postes et d'engager des procédures de recrutement en temps voulu.

<i>Numéro du paragraphe dans le document A/70/19</i>	
346	Deux fois par an, en mars et en septembre, les campagnes de recrutement du personnel militaire et policier en détachement sont menées et la liste des postes vacants est transmise aux États Membres. Le Bureau des affaires militaires et la Division de la police diffusent les avis de vacance de poste un an à l'avance afin d'éviter ou de réduire les lacunes dans la relève du personnel militaire en détachement.
350	S'appuyant sur les conclusions des examens des besoins en personnel civil et conformément au guide de gestion prévisionnelle des besoins en personnel à l'intention des missions, la Division du personnel des missions a créé un groupe de travail chargé de recenser les moyens de soutenir les efforts entrepris pour recruter des nationaux dans les missions. Des directives sont en cours d'élaboration afin de doter les missions d'une approche cohérente quant à l'utilisation des membres du personnel recruté sur le plan national dans les opérations de maintien de la paix et de les aider à définir des moyens d'utiliser ces membres du personnel, en tenant compte des conditions du marché de l'emploi local dans chaque lieu d'affectation. On cherche en particulier à fournir des directives pratiques, concrètes, d'un bon rapport coût-efficacité et efficaces sur la manière dont les missions peuvent rendre effectif le recrutement de nationaux tout en répondant à l'évolution des besoins des missions. Une première version devrait être communiquée à toutes les missions d'ici à décembre 2016.
351	La Division du personnel des missions a pour rôle de faciliter l'accès à des candidats très qualifiés, se trouvant sur plus de 24 listes de candidats, qui sont prêts à entrer en fonctions dans les opérations sur le terrain. Une attention particulière a été accordée à l'augmentation du nombre de membres du personnel arabophones et francophones, ainsi que de femmes, et des initiatives ont été lancées à cet égard en 2016, notamment une séance d'information à l'intention des pays francophones sur la procédure de recrutement dans les opérations de maintien de la paix et une campagne d'information à l'intention des arabophones qui s'adressait à des candidats potentiels à des postes dans le domaine des affaires civiles et politiques aux niveaux P-3 et P-4.
352	Afin d'appuyer le processus de constitution des listes de candidats, la Division du personnel des missions, le Bureau des affaires militaires et la Division de la police veillent à ce que le niveau de français des candidats soit évalué si la maîtrise de cette langue est une condition essentielle pour l'octroi du poste. Cet appui comprend la possibilité pour les candidats francophones de passer leur entretien d'embauche en français.
353	Dans le cadre des efforts qu'il mène afin d'améliorer le rapport coût-efficacité dans l'exécution des activités de formation et de limiter le recours à des consultants, le Service intégré de formation est en train de mettre en place un noyau de formateurs des missions eu égard au Passeport international de compétences informatiques qui seraient en mesure d'aider le personnel des missions à gérer des centres accrédités par le Passeport et à dispenser des formations pour promouvoir l'ouverture à la technologie au sein des missions.
354	Afin de favoriser et de renforcer le dialogue entre la Division du personnel des missions et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, la Division organise des tables rondes de sensibilisation deux fois par an. Cette initiative est indispensable pour consolider les partenariats existants et réfléchir aux questions actuelles, telles que la promotion du rôle des femmes dans les opérations de maintien de la paix dans le cadre d'un effort global visant à mieux combler l'écart entre les sexes dans les rangs du personnel civil. La Division a élaboré un référentiel de communication, dont une bibliothèque de références relatives aux carrières comprenant des brochures au sujet des 24

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

groupes professionnels. Ces brochures sont disponibles en anglais et en français. En outre, une série de brochures de synthèse, d'affiches et de dépliants ont été créés et certains sont disponibles dans les six langues officielles de l'ONU. La Division a mis au point une plateforme de sensibilisation en ligne qui regroupe quelque 1 000 institutions et organisations, notamment celles héritées d'activités de sensibilisation menées sous l'égide de l'ancienne initiative de renforcement des capacités civiles pour les opérations de maintien de la paix. Cette plateforme a permis à la Division de diffuser des informations relatives aux exigences des postes, de lancer des filières de candidats qualifiés, d'assurer le suivi des candidatures, ainsi que de surveiller les résultats et d'établir des rapports à ce sujet, ce qui permet de gagner en efficacité en tirant parti de la technologie. Toutes les missions permanentes sont enregistrées sur la plateforme. Chaque année, la Division organise des visites régionales de sensibilisation dans les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. L'objectif de ces visites est de s'adresser aux candidats talentueux aux niveaux régional et local plutôt que d'adopter un modèle global et unique. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation en cours et d'échanges continus avec les États Membres, la Division et le Département de l'appui aux missions ont organisé une séance d'information en français et en anglais. La Division a également lancé une campagne de sensibilisation à l'intention des arabophones.

- 355 La Division du budget et des finances des missions s'efforce de traiter les demandes d'indemnisation pour décès et invalidité aussi rapidement que possible et dans un délai de 90 jours à compter de la réception des demandes accompagnées de tous les justificatifs nécessaires. Il arrive que des demandes d'indemnisation en cas de décès restent pendantes le temps qu'une commission d'enquête aide à déterminer si le décès est effectivement lié à la mission et ne résulte ni d'une faute professionnelle lourde, ni d'une faute intentionnelle. De même, des demandes d'indemnisation pour invalidité restent pendantes dans l'attente d'un rapport médical final précisant l'invalidité permanente résiduelle au terme de tous les traitements et d'un programme de rééducation. Dès qu'un avis de perte dans une opération sur le terrain lui est adressé, le Secrétariat prend rapidement contact avec la mission permanente concernée afin de l'informer, le cas échéant, des indemnisations prévues en cas de décès ou d'invalidité et de lui indiquer la procédure à suivre pour demander à en bénéficier. La Division prend toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux dossiers en cours en assurant des communications fréquentes entre les États Membres, les missions et les services compétents du Siège.

XIV. Questions financières

- 359 Les versements effectués au titre des contingents et des unités de police constituées et à celui du matériel appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome le sont en tenant compte du fait que chaque mission doit disposer de trois mois de réserves de liquidités. Au 30 septembre 2016, les paiements au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents ont été intégralement effectués au 30 juin 2016 et les paiements au titre du remboursement du coût de personnel ont été intégralement effectués au 31 juillet 2016 pour toutes les missions.

- 360 Les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont informés de leurs lacunes en matériel appartenant aux contingents et des déductions connexes par différents moyens, tels que :
- a) les rapports d'inspection. Les missions effectuent des inspections trimestrielles dans les différentes unités afin de s'assurer que les catégories, les rubriques et les quantités de matériel mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sont conformes aux termes du mémorandum d'accord et que l'équipement fonctionne correctement. Les résultats de chaque inspection, en particulier les différences entre les termes du mémorandum d'accord et le matériel

Numéro du
paragraphe
dans le
document
A/70/19

majeur déployé, ainsi que, le cas échéant, l'absence de matériel majeur ou son mauvais fonctionnement, sont décrits dans le rapport d'inspection, qui est signé par les commandants des contingents concernés; b) le calcul des montants à rembourser eu égard au matériel appartenant aux contingents. Le calcul détaillé des montants à rembourser, spécifiquement le recensement des équipements qui n'ont pas été fournis ou qui ne fonctionnent pas correctement, est transmis tous les trimestres aux missions permanentes concernées; c) l'état des paiements. L'ONU informe les missions permanentes concernées à New York de l'état des paiements ou des remboursements trimestriels pour leurs contingents, y compris le montant de la déduction du remboursement des contingents.

361 À ce jour, le Secrétariat a octroyé la prime de risque et la prime de déploiement rapide de capacités essentielles en faisant appel à des procédures élaborées sur la base des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du rapport du Groupe consultatif de haut niveau chargé d'examiner les taux de remboursement des pays fournisseurs de contingents et les questions connexes (A/67/713). Au titre de ces procédures, la prime de risque a été accordée à certaines unités de la MINUL et de la MINUSMA et l'octroi de la prime de déploiement rapide de capacités essentielles a été approuvé pour une unité de la MINUSCA.